

LA RÉPUBLIQUE DU CONGO & CAFI

S'associer pour ouvrir la voie à la croissance verte



FAITS EN BREF

Des engagements ambitieux actés dans la Lettre d'Intention de 65 millions de dollars, signée par les Chefs d'Etat, D. SASSOU et E. MACRON

Une volonté d'orienter l'agriculture en savane, marquée par une interdiction d'allouer des concessions agro-industrielles en zone forestière

Un engagement à ne pas convertir les zones HCS et HVC et à préserver la zone de tourbières

La promotion du contrôle de la légalité du bois avec l'opérationnalisation du système de vérification de la légalité (SIVL)

Un pilotage du partenariat avec CAFI par le Premier Ministre

Pays à haut couvert forestier et à faible taux de déforestation, la République du Congo possède une vaste surface forestière, évaluée à **plus de 22 millions d'hectares** (FAO, 2015), soit 65,4 % de la superficie des terres émergées. Le taux de déforestation annuel brut est de 0,07 %, soit un taux historiquement faible qui s'explique par une croissance économique basée sur le secteur pétrolier et des efforts de longue date du pays de promouvoir une gestion durable de ses forêts.

Confronté à une crise économique, le pays entend actuellement diversifier son économie vers les secteurs basés sur l'utilisation des terres, soit en premier lieu l'agriculture mais aussi le secteur extractif, ce qui est décrit dans son Plan National de Développement et l'accord signé avec le Fonds Monétaire International. Néanmoins le pays a acté de sa volonté d'inscrire sa trajectoire de développement sur une voie durable, et faire la promotion d'une bonne gestion des ressources naturelles, en préservant la forêt, notamment les zones les plus sensibles. CAFI entend l'accompagner dans cette ambition.

CAFI s'est engagé à un montant initial de 65 millions de dollars en mobilisant des partenaires traditionnels (France, Union Européenne, Allemagne, Grande Bretagne) et récents (Norvège). Les engagements de la Lettre d'Intention, signée le 3 septembre 2019 par le Chef d'Etat D. SASSOU pour le Congo, et le Président E. MACRON pour la France en tant que représentante du Conseil d'administration, sont ambitieux. Ils soulignent la forte volonté du pays de gérer durablement ses ressources naturelles.

La Lettre d'Intention, dont le pilotage et suivi sont effectués par le Premier Ministre, acte de nombreux engagements ambitieux et pionniers pour consolider les efforts entrepris par la République du Congo ces dernières années (notamment son engagement pionnier en matière d'aménagement de ses forêts de production et au sein du processus FLEGT). Il s'agit notamment de:

- Aménager son territoire national au travers d'un **processus multisectoriel et inclusif de planification spatiale**
- **Orienter les activités agricoles dans les zones de savane.** Cette décision fait notamment suite à une interdiction, prise en octobre 2018, d'allouer des concessions de grande échelle en zone forestière
- **Identifier et ne pas convertir les forêts à stock de carbone élevé (HCS) et à haute valeur de conservation (HCV)**
- **Plafonner la conversion des forêts dégradées** (avec un plafond provisoire fixé à 20,000 hectares par an)
- **Ne pas drainer ni assécher les zones de tourbières**

Aujourd'hui, le Premier Ministre de la République du Congo assure la coordination, ce pour garantir la mise en œuvre des engagements intersectoriels et la responsabilisation des différents secteurs concernés. Le 31 janvier 2020, CAFI a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour sélectionner les agences de mise en œuvre sur la base d'un cadre programmatique. Les grands axes de développement des programmes à financer et/ou cofinancer par CAFI en sont les suivants :

- Aménagement du territoire - environ 10 millions de US\$ sur 5 ans
- Développement de l'agro-écologie et de l'agroforesterie dans les zones de savane et de forêts dégradées - environ 15 millions de US\$ sur 5 ans
- Délimitation, gestion durable et suivi du domaine forestier permanent et du domaine forestier non permanent - environ 5 millions de US\$ sur 3 ans
- Développement et mise en œuvre de schéma(s) directeur(s) d'approvisionnement en énergie durable des grands centres urbains - environ 10 millions US\$ sur 5 ans
- Amélioration du système de réalisation et suivi des impacts environnementaux et sociaux - environ 3 millions US\$ sur 3 ans
- Renforcement de la capacité des acteurs non gouvernementaux à mettre en œuvre et à contrôler les engagements de la lettre d'intention : environ 2 millions US\$ sur 2 ans.

Pour en savoir plus : cafi.org

Nous contacter : cafi.secretariat@gmail.com

